



LANGLOIS

AVOCATS - LAWYERS

Montréal, le 4 juillet 2018

Stefan Chripounoff
T +1 514 282-7807
stefan.chripounoff@langlois.ca

Me Véronique Dubois,
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse, Case Postale 001
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

PAR COURRIEL

Objet : Transition Énergétique Québec
et Hydro-Québec, Énergir et Gazière
Dossier : R-4043-2018
Notre dossier : 339564-0003

Chère consœur,

Dans sa décision procédurale D-2018-074 datée du 19 juin 2018 dans le dossier mentionné en objet, la Régie a ordonné à Transition énergétique Québec (« **TEQ** ») de ventiler annuellement, de 2018-2019 à 2022-2023, les Réductions de la consommation énergétique (GJ) (2^e colonne du tableau) prévues à l'annexe VI du Plan directeur et de déposer cette ventilation au plus tard le 5 juillet 2018 à 12h00.

Conformément à cette décision, nous vous avisons que TEQ a procédé, cet après-midi, au dépôt par le SDÉ de la ventilation ci-jointe.

Sincères salutations,

LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.

Stefan Chripounoff

p.j. Ventilation annuelle Réductions consommation énergétique Annexe VI

Ventilation annuelle des prévisions de réduction de la consommation énergétique (en GJ) des mesures du Plan directeur 2018-2023

Liste des mesures (Porteur)	Prévisions de réduction de la consommation énergétique (GJ)					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL 2018-2023
Aménagement du territoire						
1. Adopter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) qui intègrent la transition énergétique (MAMOT)						
2.1. Soutenir la réalisation de plans de mobilité durable intégrés (MTMDET)						
2.2. Mettre en place un programme de soutien aux intervenants municipaux pour la planification des projets (MAMOT)						
3. Soutenir les promoteurs immobiliers pour planifier et réaliser des projets (écoquartier, revitalisation, requalification) (TEQ)						
4. Documenter les meilleures pratiques permettant de soutenir les municipalités dans leurs initiatives en lien avec la transition énergétique, notamment en aménagement du territoire (TEQ)						
5. Réaliser une étude sur l'utilisation d'outils économiques favorisant l'internalisation des coûts (écofiscalité) et proposer de nouveaux outils à cet effet (TEQ)						
Transport routier						
6. Réaliser une étude exhaustive sur l'utilisation d'outils économiques pour favoriser l'adoption de comportements écoénergétiques ou pour contribuer au financement de la transition énergétique (TEQ)						
7.1. Poursuivre le programme Roulez vert - volet Roulez électrique (TEQ)	284 667	429 691	681 565	784 940	905 202	3 086 065
7.2. Poursuivre la mise en œuvre de la norme VZE (MDDELCC)						DC
8.1. Publier une stratégie de déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (TEQ)						
8.2. Accélérer le déploiement des infrastructures de recharge rapide (HQ)						DC
8.3. Déployer des infrastructures de recharge dans les stationnements des logements multiples et en bordure des rues (TEQ)						DC
8.4. Poursuivre le programme Roulez vert - volet Branché au travail (TEQ)						DC
8.5. Proposer des modifications réglementaires pour prévoir l'installation d'infrastructures de recharge, ou l'accès à celles-ci, dans tous les nouveaux bâtiments (TEQ)						
8.6. Lancer un projet pilote pour la recharge dans les parcs de véhicules (TEQ)						
9. Réaliser une étude exhaustive sur les carburants de remplacement selon une approche cycle de vie et statuer sur les filières énergétiques porteuses pour la transition énergétique (TEQ)						
10.1. Mandater le Bureau de normalisation du Québec afin qu'il élabore le cadre réglementaire et normatif requis pour l'implantation de l'hydrogène (MERN)						
10.2. Mettre en place un comité consultatif chargé de coordonner les principaux acteurs de la filière de l'hydrogène (MERN)						
10.3. Réaliser une étude d'opportunité sur la filière de l'hydrogène (MERN)						
10.4. Mettre en place un banc d'essai pour l'arrivée des véhicules à l'hydrogène sur le marché (TEQ)						
11. Lancer un projet pilote de stations multi-carburants (MERN)						
12. Fixer des seuils minimaux de teneur en carburants renouvelables et en gaz naturel renouvelable distribués au Québec (MERN)						IND
Transport de personnes						
13. Bonifier les programmes d'aide pour améliorer l'offre de service de transport collectif urbain de 5 % par année (MTMDET)	76 538	126 662	126 662	126 662	126 662	583 187
14.1. Soutenir la mise en œuvre de systèmes intégrés et lancer une tournée régionale (MTMDET)						
14.2. Soutenir la mise en place de projets pilotes de mobilité partagée (MTMDET)						
14.3. Soutenir la mise en place de transport à la demande (MTMDET)						
15. Proposer des modifications réglementaires pour s'adapter aux nouvelles technologies en appui à la mobilité en tant que service (MTMDET)						IND
16.1. Soutenir la réalisation de plans de déplacements des grands générateurs (MTMDET)						
16.2. Appuyer les projets pilotes pour de l'autopartage en entreprises (MTMDET)						
16.3. Soutenir les centres de gestion des déplacements (MTMDET)						
17. Proposer une mesure pour rendre obligatoire l'adoption d'un plan de déplacements dans les grandes entreprises (TEQ)						
18. Instaurer un système de redevance-remise pour favoriser l'achat de véhicules à plus faible consommation énergétique (TEQ)	0	0	0	745 196	745 196	1 490 392
19.1. Lancer une campagne d'éducation et de promotion sur la voiture électrique (TEQ)						
19.2. Lancer une campagne pour informer et sensibiliser la population au sujet de la voiture électrique (HQ)						
Transport de marchandises						
20. Poursuivre les efforts du Centre d'innovation en logistique et chaîne d'approvisionnement durable - CILCAD (TEQ)						
21. Développer de nouvelles approches et de nouvelles technologies en matière de livraison partagée et en assurer le soutien (MTMDET)						
22.1. Poursuivre le Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal - PREGTI (MTMDET)						
23. Soutenir les projets mobilisateurs en électrification des transports (MESI)						

Liste des mesures (Porteur)	Prévisions de réduction de la consommation énergétique (GJ)					TOTAL
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2023
24. Soutenir l'installation de stations de gaz naturel liquéfié ou comprimé - Route bleue (TEQ)						DC
25.1. Volet accompagnement dans la gestion de l'énergie, la logistique, les véhicules et les technologies, la recharge et le ravitaillement, la conduite et l'entretien (TEQ)						
25.2. Volet aide financière pour l'acquisition ou l'homologation de véhicules et de technologies (TEQ)						
25.3. Volet aide financière pour la réalisation de projets d'amélioration de la logistique (TEQ)						
25.4. Volet aide financière à l'écoconduite (TEQ)	0	73 294	219 866	271 552	418 139	982 850
26. Poursuivre le programme Écocamionnage (MTMDET)						
27. Poursuivre le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction ou d'évitement des émissions de GES - PETMAF (MTMD)						
Industrie						
28. Intégrer l'enjeu de la transition énergétique au sein des futures stratégies économiques transversales, et ce, de façon concertée avec les acteurs industriels (MESI)						
28. Intégrer l'enjeu de la transition énergétique au sein des futures stratégies économiques transversales, et ce, de façon concertée avec les acteurs industriels (TEQ)						
29. Examiner la pertinence et la faisabilité de mettre en place des mesures d'accompagnement pour appuyer la transition énergétique des grands émetteurs industriels du Québec (MESI)						
30. Innover de façon à réduire les coûts de la transition énergétique dans l'industrie (TEQ)						
31.1. Assurer l'approvisionnement en énergie renouvelable ou en carburant à faible émission pour les grands projets industriels – Groupe de travail (MERN)						
31.2. Extension du réseau de distribution de gaz naturel (MERN)						IND
32.1. ÉcoPerformance : Faciliter l'utilisation de l'énergie renouvelable produite localement par les entreprises industrielles hors réseau (TEQ)						DC
33. Rendre la certification ISO 50001 plus accessible au Québec (TEQ)						
34. Simplifier la participation des PMI aux programmes gouvernementaux (TEQ)						DC
35. Offrir un accompagnement personnalisé aux PMI (MESI)						
36.1. ÉcoPerformance : Appuyer le développement et l'utilisation d'outils de diagnostic spécialisés (TEQ)						DC
37.1. Gestion de la demande de puissance (affaires) (HQ)						DC
38.1. Programme Produits agricoles efficaces (HQ)	43 200	43 200	43 200	43 200	43 200	216 000
38.2. Programme Systèmes industriels (HQ)	500 400	500 400	500 400	500 400	500 400	2 502 000
38.3. Aménagements de haies brise-vent (programme Prime-Vert-Volet 1) (MAPAQ)						IND
38.4. Programme d'aide aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (MAPAQ)						IND
38.5. Programme de bonification des services-conseils dans les domaines du bien-être animal et de l'efficacité énergétique (MAPAQ)						IND
38.6. Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (MAPAQ)						IND
38.7. ÉcoPerformance (industriel) (TEQ)	3 360 426	2 332 780	2 146 548	2 235 799	2 138 170	12 213 722
39.1. ÉcoPerformance (Projets hors normes) (TEQ)						DC
40. Mettre en place un registre Web volontaire des rejets thermiques importants et financer des projets qui utiliseront cette source d'énergie (TEQ)						DC
41. Évaluer la pertinence de prendre en compte les énergies renouvelables dans le test climat (MDDELCC)						
42. Évaluer la pertinence d'intégrer une clause d'efficacité énergétique dans la réglementation environnementale de la grande industrie (MDDELCC)						
Bâtiment résidentiel						
43. Réviser la réglementation sur l'efficacité énergétique des habitations (RBQ)	627 717	640 897	639 816	703 089	790 617	3 402 137
43. Réviser la réglementation sur l'efficacité énergétique des habitations (TEQ)						DC
44. Publier une norme volontaire, le Code québécois de l'énergie pour les bâtiments, applicable aux bâtiments existants et aux nouveaux bâtiments (TEQ)						
45. Réviser la réglementation sur l'efficacité énergétique des appareils (MERN)	0	56 696	135 775	204 187	264 210	660 868
45. Réviser la réglementation sur l'efficacité énergétique des appareils (TEQ)						DC
46. Mettre en place les premières étapes d'un système de cotation énergétique obligatoire pour les nouvelles constructions et lors de la revente de maisons unifamiliales (TEQ)						IND
47.1. Soutien aux ménages à faible revenu (MFR) (Énergir)						IND
47.2. Appareils efficaces - résidentiel (Énergir)	22 145	24 578	25 905	27 576	29 309	129 513
47.3. Éconologis volet 2 (installation de thermostats programmables) (Gazifère)	4	4	0	0	0	8
47.4. Thermostat intelligent (Gazifère)		1 591	1 591	1 591	1 591	6 366
47.5. Chauffe-eau sans réservoir à condensation (Gazifère)	665	167	167	167	167	1 334
47.6. Échangeur d'air avec récupération de chaleur (Gazifère)	511	511	511	511	511	2 557
47.7. Sensibilisation Mieux consommer (HQ)	209 880	209 880	209 880	209 880	209 880	1 049 400
47.8. Résidentiel Programme Mieux consommer (HQ)	394 920	394 920	394 920	394 920	394 920	1 974 600

Liste des mesures (Porteur)	Prévisions de réduction de la consommation énergétique (GJ)					TOTAL
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2023
47.9. Offre de Programmes Ménages à faible revenu (HQ)	7 236	7 236	7 236	7 236	7 236	36 180
47.10. Novoclimat (TEQ)	39 256	46 554	52 835	49 823	41 419	229 887
47.11. Rénoclimat (TEQ)	361 200	395 600	378 400	344 000	344 000	1 823 200
47.12. Éconologis (TEQ)	9 812	10 774	10 778	10 780	7 050	49 195
47.13. Lancement MFR mesure structurante (TEQ)		8 659	17 300	30 276	30 258	86 493
47.14. Crédit d'impôt Rénovert (MFQ)						IND
48. Favoriser les investissements en efficacité énergétique dans les immeubles à logements multiples (TEQ)						IND
49.1. Chauffez vert (TEQ)	133 467	137 793	178 574	267 861	357 149	1 074 844
49.2. Coordonner la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables dans le secteur résidentiel (TEQ)						
49.3. Gestion de la demande de puissance (HQ)						IND
50. Encourager des projets de démonstration d'innovation en matière d'efficacité énergétique, de production et de consommation d'énergies renouvelables, ou qui ont un faible impact environnemental (TEQ)						
51. Analyser et lever les barrières qui nuisent au développement de l'efficacité énergétique et à la production d'énergies renouvelables sur site (TEQ)						
52. Offrir une certification volontaire pour les entrepreneurs en rénovation écoénergétique (TEQ)						
53. Publier une stratégie du bâtiment durable (TEQ)						
54. Élaborer un plan de transformation du marché pour les principaux composants des bâtiments et soutenir les technologies phares (TEQ)						IND
55. Comparer les impacts entre les filières d'énergie renouvelable afin de faire les meilleurs choix pour le secteur résidentiel (TEQ)						
56. Doter le Québec d'outils de modélisation énergétique des bâtiments nécessaires à l'évolution des pratiques sur le marché de la construction (TEQ)						
Bâtiment commercial et institutionnel						
57. Offrir un programme d'aide financière pour la formation en efficacité énergétique (TEQ)						
58. Encourager la mise en service en continu (TEQ)						IND
59. Valoriser le rôle de gestionnaire de l'énergie (TEQ)						
60. Financer un projet de divulgation volontaire des données énergétiques des bâtiments (TEQ)						
61.1. Chauffez vert (clientèle Petits bâtiments CI) (TEQ)	23 300	46 600	68 222	73 876	75 805	287 803
61.2. Simplifier le processus de demande d'aide pour en faciliter l'accès aux petites entreprises (TEQ)						DC
62. Offrir un service de conseils, de soutien technique et d'accompagnement (TEQ)						
63. Intégrer le principe d'efficacité énergétique aux programmes de conversion (TEQ)						DC
64. Moduler les aides financières selon les émissions de GES calculées par une analyse du cycle de vie de différentes formes d'énergie (TEQ)						DC
65. Intégrer des clauses d'exclusivité aux volets Étude de faisabilité et Remise au point d'ÉcoPerformance (TEQ)						DC
66. Harmoniser les paramètres des programmes d'efficacité énergétique avec les distributeurs (TEQ)						DC
67.1. Appareils efficaces - Affaires (Énergir)	303 666	334 729	338 520	342 585	346 351	1 665 851
67.2. Diagnostics et mise en œuvre efficaces (Énergir)	1 196 274	1 190 262	1 303 554	1 440 304	1 556 372	6 686 766
67.3. Énergie renouvelable (Énergir)	30 915	39 948	43 392	45 458	48 902	208 616
67.4. Construction et rénovation efficaces (Énergir)	150 259	162 547	170 117	175 119	178 837	836 879
67.5. Aérotherme à condensation (Gazifère)	158	158	158	158	158	790
67.6. Chaudière à condensation (Gazifère)	2 322	2 322	2 322	2 322	2 322	11 612
67.7. Unité de chauffage infrarouge (Gazifère)	77	77	77	77	77	386
67.8. Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (Gazifère)	3 517	3 517	3 517	3 517	3 517	17 585
67.9. Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (Gazifère)	1 274	1 274	1 274	1 274	1 274	6 370
67.10. Étude de faisabilité (Gazifère)						
67.11. Appui aux initiatives - volet Aide à l'implantation (Gazifère)	2 026	2 026	0	0	0	4 052
67.12. Appui aux initiatives - volet Optimisation énergétique (Gazifère)	3 236	3 236	0	0	0	6 473
67.13. Supplément MFR (Gazifère)						IND
67.14. Lave-vaisselle Energy Star HT-ST, BT-CM (Gazifère)	208	208	208	208	208	1 040
67.15. Pulvérisateur de prérinçage à faible débit (Gazifère)	626	626	626	626	626	3 130
67.16. Cuiseur à vapeur (Gazifère)	89	89	89	89	89	445

Liste des mesures (Porteur)	Prévisions de réduction de la consommation énergétique (GJ)					TOTAL
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2023
67.17. Programme Bâtiments (HQ)	511 200	511 200	511 200	511 200	511 200	2 556 000
67.18. Gestion de la demande de puissance (affaires) (HQ)	IND	IND	IND	IND	IND	IND
67.19. Projets urbains innovants (HQ)	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400	27 000
67.20. ÉcoPerformance (commercial et institutionnel, excluant les bâtiments de l'État) (TEQ)	188 847	135 352	131 186	194 232	236 888	886 505
67.21. Poursuivre et faire évoluer les programmes selon les besoins de la clientèle (TEQ)						DC
68. Revoir la mécanique de mise à jour réglementaire afin de permettre une mise à jour aux cinq ans (RBQ)						DC
69. Adopter le Code national de l'énergie pour les bâtiments 2015 avec les modifications du Québec (RBQ)				560 582	750 041	1 310 623
69. Adopter le Code national de l'énergie pour les bâtiments 2015 avec les modifications du Québec (TEQ)						DC
70. Soutenir les acteurs dans l'application de la réglementation (TEQ)						DC
71. Évaluer l'efficacité des mesures réglementaires (TEQ)						DC
72. Publier une norme volontaire, le Code québécois de l'énergie pour les bâtiments applicable aux bâtiments existants et aux nouveaux bâtiments (TEQ)						
73. Mettre en place un registre Web volontaire des rejets thermiques importants et financer des projets utilisant cette source d'énergie (TEQ)						DC
74. Promouvoir l'usage de baux verts (TEQ)						
75. Publier une stratégie du bâtiment durable (TEQ)						
76. Examiner les différents moyens pour rendre l'utilisation de l'électricité plus compétitive (TEQ)						
Réseaux autonomes						
77.1. Caractérisation des potentiels solaire et éolien en réseaux autonomes (HQ)						
77.1. Caractérisation des potentiels solaire et éolien en réseaux autonomes (SPN)						
78.1. Mettre en place des projets de démonstration technologique en réseaux autonomes (HQ)						
78.2. Utilisation d'énergie renouvelable pour le chauffage de l'eau et des espaces (HQ)						
79.1. Convertir en tout ou en partie la production d'électricité vers des sources renouvelables ou à faible empreinte carbone (HQ)						
80.1. Intégrer l'énergie renouvelable dans les réseaux isolés (TEQ)						IND
81.1. Normes pour les bâtiments du Nord Québécois (TEQ)	0	224	2 473	2 697	2 697	8 091
82.1. Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) en réseaux autonomes (HQ)	499 297	0	0	0	0	499 297
82.2. Déployer toutes les mesures d'économie d'énergie rentables et commercialement acceptables pour la clientèle incluant la sensibilisation (HQ)	14 400	14 400	14 400	14 400	14 400	72 000
Bioénergie						
83.1. Mettre en place un comité consultatif qui aura le mandat de rédiger un plan d'action sur les bioénergies (MERN)						
84.1. Élaborer un plan d'action gouvernemental sur l'utilisation et la production des bioénergies au Québec (MERN)						
85.1. Cartographier le potentiel d'exploitation et les projets de bioénergies par région et les tenir à jour (MERN)						
85.2. Évaluer la consommation et la production des bioénergies (MERN)						
86.1. Programme de démonstration de biocarburants avancés et de gaz naturel renouvelable (MERN)						
86.2. Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) (MDELCC)						IND
86.3. Appui aux projets de biométhanisation dans le secteur agricole (MAPAQ)						IND
87.1. Appui à l'installation d'infrastructures de distribution de carburants renouvelables (MERN)						IND
87.2. Développer des outils économiques et financiers pour soutenir le développement des filières de bioénergies (MERN)						
87.3. Prolonger et étendre le crédit d'impôt pour la production d'éthanol et de biodiesel à d'autres biocombustibles liquides (MFQ)						IND
88.1. Règlement sur la teneur en gaz naturel renouvelable (MERN)						IND
88.2. Règlement sur les carburants renouvelables (MERN)						IND
89. Évaluer la possibilité d'utiliser la bioénergie dans les réseaux autonomes (HQ)						DC
90.1. Programme de biomasse forestière résiduelle (TEQ)						
90.2. Programme Innovation Bois (MFFP)						IND
Innovation						
91. Signaler les priorités en matière d'innovation énergétique (TEQ)						
92. Nouer des partenariats stratégiques et appuyer les milieux de l'innovation en transition énergétique (TEQ)						
93. Produire la chaîne de valeur de l'innovation énergétique (TEQ)						
94. Structurer et améliorer l'offre pour l'innovation dans le secteur énergétique (TEQ)						

Liste des mesures (Porteur)	Prévisions de réduction de la consommation énergétique (GJ)					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL 2018-2023
95. Assurer une plus grande ouverture aux projets d'innovation énergétique en matière de réglementation (TEQ)						
96.1. Poursuivre l'appui à la recherche industrialo-universitaire en biocombustibles et bioproduits (MERN)						
96.2. Soutien additionnel aux entreprises qui bénéficient des services d'un accélérateur (Accélérateur Ecofuel) (TEQ)						
96.3. Programme Innovation (MESI)						
96.4. Programme de démonstration technologique et commerciale et activités en R&D du Laboratoire des technologies de l'énergie (HQ)						
96.5. Soutien à la précommercialisation et à la commercialisation (C3E, etc.) (TEQ)						
96.6. Programme en innovation (Énergir)						
96.7. Programme Technoclimat (TEQ)						
96.8. Soutien aux projets de recherche industrielle en collaboration (MESI)						
96.8. Soutien aux projets de recherche industrielle en collaboration (TEQ)						
97. Simplifier les démarches de participation de la clientèle aux différentes mesures d'aide en matière d'innovation en transition énergétique (TEQ)						
98. Accompagner la clientèle dans la recherche et la concrétisation du financement des projets d'innovation énergétique (TEQ)						
99. Intégrer tous les acteurs de la chaîne de financement dans le soutien à l'innovation énergétique (TEQ)						
100. Regrouper l'information sur les mesures d'aide disponibles et fournir un service d'accompagnement (TEQ)						
101. Regrouper l'information sur les innovations et les projets en innovation énergétique (TEQ)						
102. Mettre les projets d'innovation énergétique en valeur (TEQ)						
103. Déterminer les indicateurs adéquats en innovation énergétique (TEQ)						
104. Enrichir et diffuser les données sur l'innovation énergétique (TEQ)						
Premières Nations						
105.1. Comité permanent TEQ et Premières Nations (TEQ)						
105.2. Plan d'action — Premières Nations (TEQ)						
Financement						
106. Mise en place d'un fonds innovant destiné à la transition énergétique (TEQ)						DC
107. Amorcer un dialogue avec des investisseurs potentiels, dont les institutions financières, pour accroître l'offre de financement adaptée aux projets de transition énergétique (TEQ)						DC
108. Lancer des offres de financement remboursable adaptées aux différentes clientèles (TEQ)						DC
109. Offrir, en partenariat avec l'AQME, un accompagnement technique aux consommateurs d'énergie afin d'atténuer l'impression de risque qui accompagne souvent les projets sur l'efficacité et la transition énergétiques (TEQ)						DC
110. Favoriser les modèles qui atténuent le risque financier lié aux projets d'efficacité énergétique, notamment le modèle des ESE (TEQ)						DC
111. Déterminer des projets pouvant être financés par des obligations vertes (TEQ)						
112. Organiser une veille afin de saisir les occasions d'affaires et les innovations pouvant servir à financer la transition énergétique (TEQ)						
Connaissances						
113. Déterminer les besoins d'information et de connaissances auprès des différents acteurs (TEQ)						
114. Acquérir des données et effectuer des recherches sectorielles (TEQ)						
115. Convenir d'ententes de partage de données (TEQ)						
116. Financer et accompagner les HEC Montréal dans la production d'un état annuel de l'énergie (TEQ)						
117. Améliorer les méthodes de mesure des gains en efficacité énergétique (TEQ)						
118. Améliorer les outils de modélisation ou en développer de nouveaux (TEQ)						
119. Publier annuellement les données énergétiques sur le site Web de TEQ (TEQ)						
120. Tenir annuellement un séminaire sur la transition énergétique (TEQ)						
121. Participer à l'initiative gouvernementale de données ouvertes (TEQ)						
122. Analyser les impacts de la transition énergétique sur la main d'œuvre (TEQ)						
123. Réaliser une étude sur les retombées socioéconomiques de la transition énergétique (TEQ)						
124. Fixer une méthodologie harmonisée de reddition de comptes dans les interventions en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de GES (TEQ)						
125.1. Entreprendre l'analyse des impacts des différentes filières énergétiques (approche cycle de vie) (TEQ)						
125.2. Réaliser une étude d'opportunité de la filière solaire (MERN)						
125.3. Gestion intelligente des réseaux d'énergies renouvelables intégrant l'énergie solaire (MERN)						IND

Liste des mesures (Porteur)	Prévisions de réduction de la consommation énergétique (GJ)					
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL 2018-2023
125.4. Mettre en place un comité consultatif coordonnant les principaux acteurs de la filière solaire (MERN)						
Sensibilisation						
126.1. Mener une campagne annuelle d'information auprès de la population (TEQ)						
126.2. Mesurer les valeurs, les connaissances et les attitudes des citoyens au sujet de la transition énergétique, de façon récurrente (TEQ)						
127. Développer des plans sectoriels d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de transition énergétique (TEQ)						DC
128.1. Sensibilisation (Énergir)						DC
128.2. Financer et participer à des projets de sensibilisation, d'éducation et de promotion sur la transition énergétique (TEQ)						DC
128.3. Lancer une campagne d'éducation et de sensibilisation grand public sur la voiture électrique (Hydro-Québec) (HQ)						DC
129. Développer un portail d'information sur la transition énergétique et l'offre de programmes (TEQ)						DC
130. Poursuivre et améliorer les programmes et les projets de formation (TEQ)						DC
131. Lancer un concours qui s'adresse aux étudiants qui fréquentent l'université sous le thème de la transition énergétique (TEQ)						
132. Proposer aux étudiants des activités sur la transition énergétique en lien avec leur domaine d'études (TEQ)						
Offre de service						
133. Revoir l'offre des programmes (TEQ)						
134. Simplifier l'accès à l'offre de programmes (TEQ)						
135. Poursuivre et adapter le soutien gouvernemental aux jalons de la transition énergétique (TEQ)						
136. Lancer un portail d'information sur l'offre de programmes (TEQ)						
137.1. Centre d'expertise en transition énergétique (TEQ)						
Exemplarité de l'État						
138. Transmettre à chaque organisation de l'État les cibles institutionnelles de la transition énergétique (TEQ)						DC
139. Obliger les organisations publiques à respecter les cibles institutionnelles de la transition énergétique (TEQ)						DC
140. Faciliter la poursuite des interventions en efficacité énergétique : synergie, outils de gestion, accompagnement, formation, etc. (TEQ)						DC
141. Réserver les fonds suffisants pour atteindre les cibles institutionnelles de la transition énergétique (TEQ) (Écopformance, aide additionnelle pour Exemplarité de l'État et 100 M\$ (Fonds vert) pour les CS)	406 489	530 213	555 249	659 319	824 019	2 975 289
142. Tenir compte de la transition énergétique dans la méthode d'évaluation de la vétusté des bâtiments publics (TEQ)						DC
143. Désigner un expert en matière de transition et d'efficacité énergétiques dans chaque organisation institutionnelle et lui offrir l'accompagnement pertinent (TEQ)						
144. Divulguer les données énergétiques des bâtiments publics (TEQ)						
145. Reconnaître et financer les organisations publiques écoénergétiques modèles (bâtiments et transport) (TEQ)						DC
146. Accentuer les efforts des municipalités en matière d'exemplarité (TEQ)						
147. Installer un système de chauffage principal fonctionnant avec une source d'énergie renouvelable et ayant une performance énergétique supérieure dans les nouveaux bâtiments publics (TEQ)						DC
148. Convertir les systèmes qui utilisent un combustible fossile en systèmes fonctionnant avec une source d'énergie renouvelable pour le chauffage principal dans les bâtiments publics (TEQ)						DC
149. Encourager l'achat de véhicules électriques (CGER)			4 589	4 589	4 603	13 781
150. Élaborer un cadre de gestion optimisée des parcs de véhicules légers et lourds (CGER)						DC
151. Renforcer l'offre de services centralisée en matière de gestion de parcs de véhicules (CGER)						
152. Collecter toutes les données de consommation de carburant des véhicules légers et lourds (TEQ)						
153. Adopter un plan de gestion des déplacements domicile-travail et professionnels dans chaque organisation institutionnelle (MDDELCC)						
154. Limiter les déplacements des usagers des bâtiments publics (TEQ)						
TOTAL	9 415 626	8 426 297	8 928 502	10 997 682	11 919 075	49 687 181

LÉGENDE

DC : impact ou budget déjà comptabilisé dans une autre mesure du plan.

IND : impact indéterminé (information fournie par le porteur)